

GENDARMERIE NATIONALE		ENQUETE PRELIMINAIRE		
Procès-Verbal 25/2000		BORDEREAU D'ENVOI DE PROCEDURE	BE	N° Feuille 1

Analyse et références :
phénomène lumineux non expliqué
CD 39, territoire de la commune de BROYES -51-

NUMERO	DESIGNATION
01	SYNTHESE
02	PLAN DE SITUATION - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE
03	AUDITION DE -TEMOIN-
04	AUDITION DE -TEMOIN-

DESTINATAIRES	CLOTURE	TRANSMISSION
01 Monsieur le Préfet du Département de la Marne a UHALONS EN CHAMPAGNE -51-	28.02.2000, D	P.O. Le MDL/Chef
01 M. le Général, commandant la région aérienne du Nord-Est à METZ -57-		
02 D.G.G.N. - Bureau Défense Opération - Sous-direction des Opérations - Bureau Renseignement Situation		
01 Mr le Colonel, commandant la LGDCA à CHALONS EN CHAMPAGNE -51-		
01 Archives		

GENDARMERIE NATIONALE		ENQUETE PRELIMINAIRE		
			PROCES-VERBAL DE SYNTHESE	
Code unité 03589	Procès-Verbal 25/2000	N° Pièce 01	N° Feuille 1	

Nous soussigné

51-

Vu les **articles** 16 à 19 et 75 à 78 du **CPP**. --

Rapportons les opérations suivantes.

-- SAISINE --

. Le **dix** janvier **deux** mil vers vingt et une heures quinze, nous recevons un appel téléphonique du Centre Opérationnel de la Gendarmerie sis à **CHALONS EN CHAMPAGNE -51-**. Ce service sollicite notre intervention sur la commune de **BROYES -51-**, du fait qu'un automobiliste a été **témoin** d'un phénomène lumineux, non **expliqué**. ----

. Nous nous transportons sans délai dans cette commune, notamment au domicile de l'intéressé à savoir .-----

. Au cours de nos opérations, nous avons été secondé par l'adjudant-chef et le gendar

- MESURES PRISES -

Nous avons **effectué** un relevé photographique des lieux. ----

Nous avons rendu compte des faits à notre commandant de Compagnie. ----

. Nous avons **informé** de ce phénomène lumineux, le CNES à **TOULOUSE -31-**, notamment, le service d'expertise des phénomènes de rentrées atmosphériques. ----

. Nous avons **contacté** la Base Aérienne N° 112 de **REIMS -51-**, les services d'EDF, agence de **SEZANNE -51-**. ----

-- ENQUETE ---

. Nous rencontrons à son domicile, monsieur . Il est choqué, très perturbé, le teint **pâle**, il nous semble avoir vécu « la **peur** de sa vie ». Il fait état d'une lumière aveuglante au-dessus de sa voiture... de cette lumière qui s'est introduite par la vitre du toit ouvrant... de son moteur et son autoradio qui se sont arrêtés.... A l'issue, il a retrouvé les fonctions de son autoradio. Le moteur était **toujours arrêté**, le voyant lumineux du **contact** en **fonction**. Il précise qu'il est rentré chez lui **directement** et que **cette** observation a duré une minute. ----

. Accompagné de , nous nous sommes rendus sur le CD 39, à hauteur du château d'eau, où le phénomène lumineux s'est produit, non loin de la rue d'Enfer. ---

. Le ciel **est clair**, fortement étoilé. Il a été constaté l'**apparition** d'étoiles filantes. Le trafic aérien est important et **visible** (feux à **éclats**). La température est hivernale sans gelée. ---

. Les époux , demeurant non loin du **château** d'eau, ont été contactés et pour certains, le soir même. Aucun d'eux n'a **observé** ce phénomène, ni même un fait particulier, à **leur domicile**, pouvant **être** liée au **di** phénomène notamment : un coupure ou micro coupure, une perturbation du réseau EDF, TDF. ---

Code unité 03589	Procès-Verbal 25/2000	N° Pièce 01	N° Feuille 2
---------------------	--------------------------	----------------	-----------------

. Monsieur VELASCO Jean Jacques, responsable du SEPRA nous a **confirmé** par téléphone, sa venue, aux fins de procéder parallèlement à certaines investigations. Nous lui avons, à sa demande, communiqué les éléments en notre possession, **l'avons** présenté à la famille ainsi qu'au médecin traitant du témoin et l'avons conduit sur les lieux des faits. -----

. Nous avons contacté les services EDF de SEZANNE -51-. Selon eux, leur réseau d'électrification n'a eu aucune incidence sur ce **phénomène** lumineux. La seule ligne **existante** au niveau du château d'eau ne peut être mis en cause. Leur bureau d'études, informé par monsieur , chef de l'agence locale, n'a pas fourni, non plus, d'explication. -----

. Concernant la Base Aérienne N° 112, **il** n'y a eu aucun de vol courant **cette** nuit, renseignement recueilli par nos services. -----

. Mentionnons que lors de notre présence dans les locaux de l'agence EDF de SEZANNE, une employée de **cette** agence, a fait **état** comme quoi, elle **avait** aussi été témoin d'un phénomène lumineux et ce, courant la soirée du **31/12/1999**, vers **19H30 / 20H00**, non loin de SOMMESOUS, sur la RN 4. Elle décrit une lueur **blanchâtre**, intense. Le moteur de son automobile qui s'est **arrêté**. Toutefois, en ce qui la **concerne**, elle n'a pas eu besoin de le remettre en marche. Son véhicule a été **vérifié** par son garagiste et aucune anomalie n'a **été** constatée.-----

---- CLOTURE ----

. Des **vérifications effectuées** par nos **services**, **il ressort** que : -----

. Le jeune ne souffre pas de **troubles** psychiques et physiques. **Il** n'a pas consommé ce soir **là** de **stupéfiants**. **Il** présente toutes les caractéristiques, tant au niveau de son élocution que de son gestuel, d'une personne ayant vécu un phénomène peu ordinaire, voire irréel. **Il** ne fera jamais état du terme OVNI, mais de lueur, lumière. Selon ses parents, **il** ne peut être mis en cause pour fabulation ou simagrées. -----

. Ce phénomène lumineux ne peut être **expliqué** par un éclairage public qui fait défaut ni même par **l'électrification** du **château** d'eau.-----

. De source militaire, **il** n'y a eu aucun vol ce **soir là**.-----

. Tant sur un plan **objectif** que **subjectif**, ce jeune homme a vécu un phénomène qui restera, pour nos services, inexpliqué. **Il** sera le seul témoin de cette aventure, pour cette soirée. -----

. Le second témoin, à savoir, l'employée EDF, pour des raisons indéterminées n'a pas semblé intéresser le responsable du **S.E.P.R.A**. En conséquence, aucune autre investigation ne sera faite par nos services.-----

le 28 février 2000.-----

PV N°25/2000 -

P.V. D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIECE : 03

N° FEUILLET : 1/1.

(ANALYSE ET REFERENCES)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

L'an deux mil, le 10 janvier à 21 heures 50. —

Nous soussigné,
secondé par le **gendarme**

Unité ou service : Brigade Territoriale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNEE

NOM, PRENOMS (Pour une femme, toujours inscrire le nom de Jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)

SEXE, DATE et LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)

Nationalité (si étranger)

FILIACTION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas où ces renseignements doivent être recueillis)

ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de

Nous trouvant à : au domicile de l'intéressé - comparait devant nous

personne dénommée ci-dessus, qui, entendue séparément, qui déclare : -----

« « « Ce jour vers 21 heures 00 - 21 heures 05, je me trouvais sur le chemin départemental 39 à bord de mon véhicule VOLKSWAGEN

« « « J'étais seul à bord. Je faisais « mon petit tour » comme je le fais chaque soir.

« « « Me trouvant à hauteur du château d'eau de mon village, j'ai été ébloui par une forte lumière. ---

« « « Cette lumière de très forte intensité venait de la vitre de mon toit ouvrant.

« « « Cela est arrivé d'un coup. Je roulais à 40 - 50 km/h. Le moteur s'est coupé, mon autoradio s'est arrêté. Je venais juste de le manipuler et j'ai pu voir ainsi qu'il était 21H02. ---

« « « Comme je le disais précédemment, tout s'est arrêté lorsque cette est entrée dans le véhicule. ---

« « « J'étais tellement ébloui que j'ai dû me protéger les yeux. J'ai tenté de voir ce qu'il se passait en win, impossible de voir, même mon autoradio. Tout en maintenant mes mains contre mon visage, j'ai avec mon coude gauche verrouillé ma portière à partir du loquet de verrouillage. ---

« « « J'estime que cette intensité de lumière L'obscurité revenue dans mon véhicule. mon tableau de bord s'est allumé, mon a fonctionné. ---

a a « S I : Le contact était allumé, moteur ne fonctionnant pas. ---

e u « J'ai redémarré comme à la normale et je suis ensuite rentré chez moi pour en informer mes parents. ---

a a a Je ne suis pas un passionné de séries de science fiction de type X-FILES. Je regarde de type de séries sans plus. ---

« « « Je n'ai pas consommé d'alcool ce soir, ni même de haschich. J'en ai déjà consommé mais pas ce soir. Je ne consomme pas d'autre stupéfiant. ---

« « « C'est la première fois qu'un pareil arrive. Je n'en ai jamais parlé autour de moi. ---

Le 10.01.2000 à 22 heures 25, lecture faite, persiste et signe. ---

Le témoin o signé au carnet
de déclarations. ---

Le M/C I

PV N°25/2000

P.V. D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIECE : 4
N° FEUILLET : 1/1.

(ANALYSE ET REFERENCES)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

L'an deux mil, le mardi 11 janvier, à 11 heures 30,
nous soussigné,Unité ou service : Brigade **Territoriale**Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de procédure pénale,
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres
de nos chefs

PERSONNE CONCERNEE

NOM, PRENOMS (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)

Nous trouvant à : dans les locaux de notre Unité, comparait devant nous la personne
dénommée ci-dessus, qui, entendue séparément, qui déclare : -----

« « « Je suis présente à votre unité aux fins de vous expliquer Y phénomène [redacted] ai
vécu, il y a de cela un peu plus de huit jours, soit le 31.12.1999. -----

« « « J'étais à bord de mon véhicule sur la RN 4 auprès l'agglomération de
SOMMESSOUS -51-. Je circulais à b vitesse de 90 Km : heure. Ma radio n'était pas
allumée. -----

« « « J'ai eu comme une lueur blanchâtre, de type flash, devant les yeux, provenant en
hauteur devant ; lueur à laquelle, je n'ai pas attaché d'importance dans un premier temps.
Elle n'était pas aveuglante. Mon tableau de bord s'est allumé de toutes ses lumières
(voyants). -----

« « « Le moteur s'est arrêté. Je me trouvais en roue libre. Une fraction de seconde
après, tout est revenu normal. Je n'ai pas eu besoin de remettre le contact, le moteur
s'est de lui-même remis en marche. -----

« « « Il était environ 19 heures 30, 20 heures [redacted] C'est la première fois que je vis un
pareil phénomène. Au début, je mettais cela sur la fatigue que j'éprouvais. -----

« « « J'en ai parlé à mon époux, qui ne m'a pas semblé s'en inquiéter. -----

« « « J'ai fait vérifier mes cosses de batterie à la demande de mon père que j'avais
informé des faits. Cette vérification a été faite auprès d'un garagiste, aucune anomalie
n'a été constatée. -----

« « « J'étais seule dans mon véhicule. Sur cette nationale, il n'y avait aucun éclairage
public. Ce phénomène s'est produit en silence. -----

« « « C'est en vous voyant parler de ce phénomène avec mon chef d'agence à S Q A M -
51-, que je wus ai fait part de cette situation. -----

Le 11.01.1999 à 12 heures 00, -----

""""Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus,
j'y persiste et n'ai rien à y charger, à y ajouter ou à y retrancher""""

Le témoin.Les Officiers de police judiciaire.



P.V N° 25 /2000

Pièce N° 2

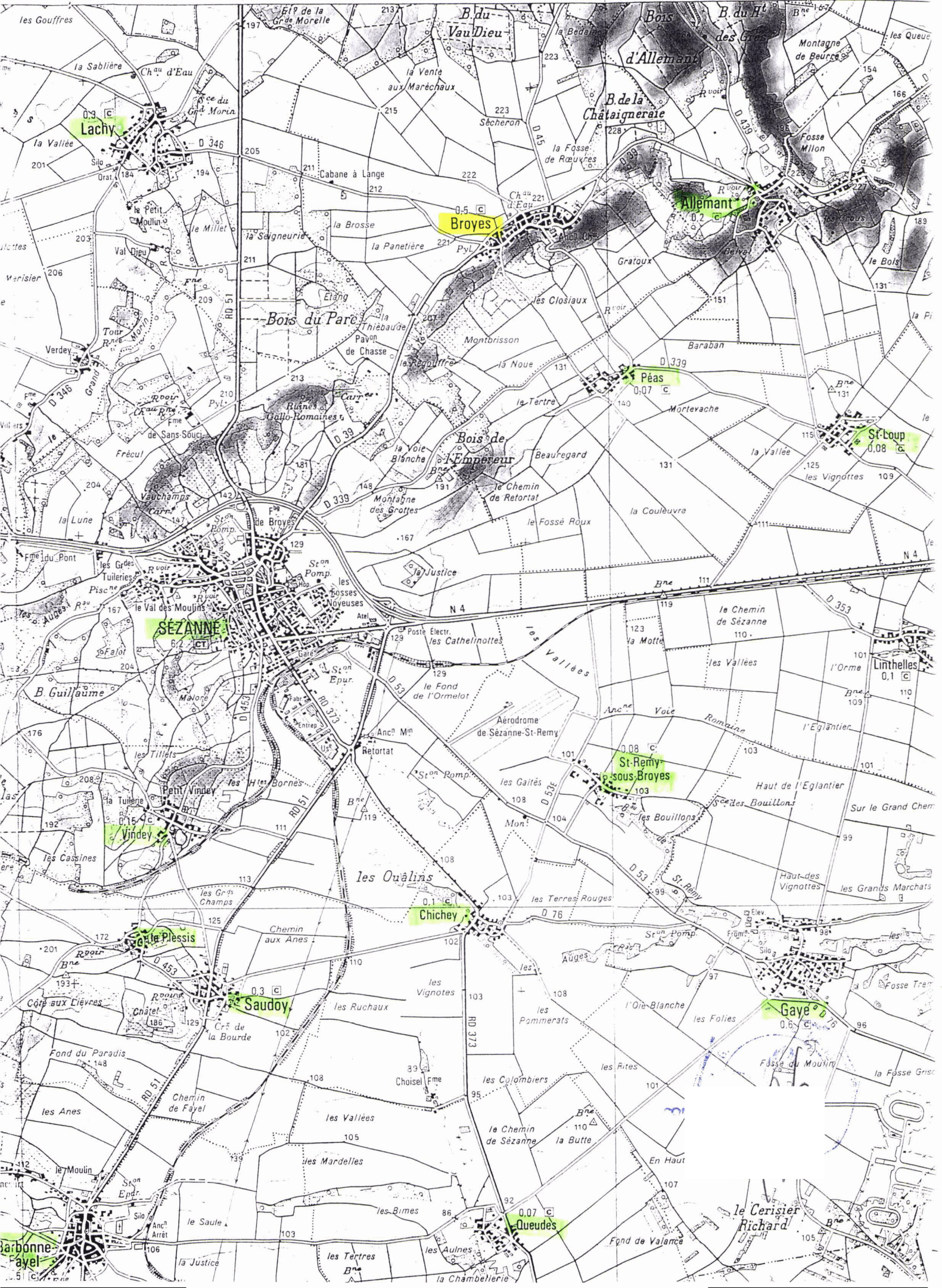
Légion de Gendarmerie Départementale de CHAMPAGNE-ARDENNE
Groupement de LA MARNE
Compagnie
BRIGADE TERRITORIALE

Phénomène nocturne lumineux
non expliqué
CD 39, territoire de la commune de
BROYES -51120-

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



Le MOL-Chef



555

556

557

558

559

03

704 704

705 705

706 706

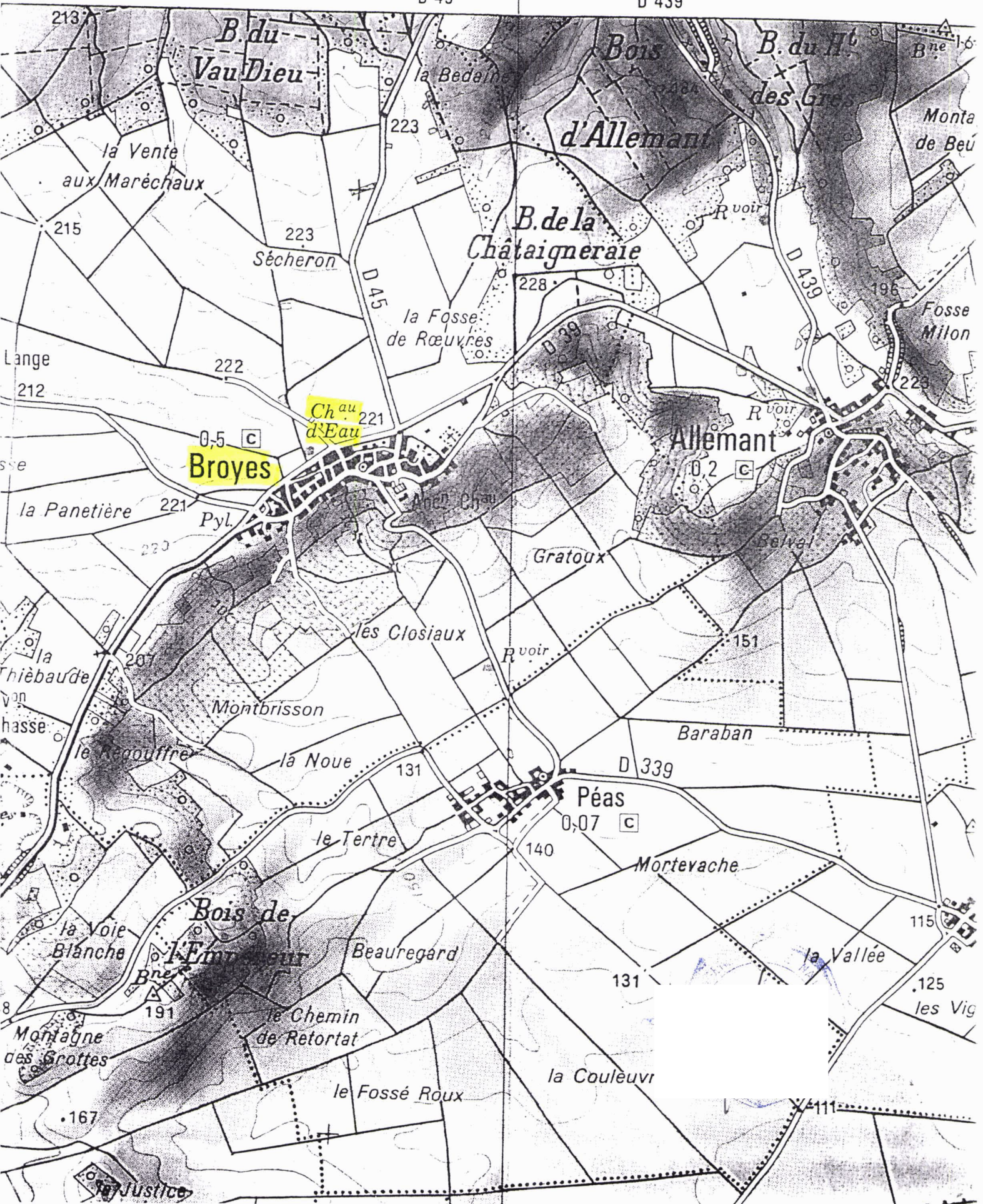
707 707

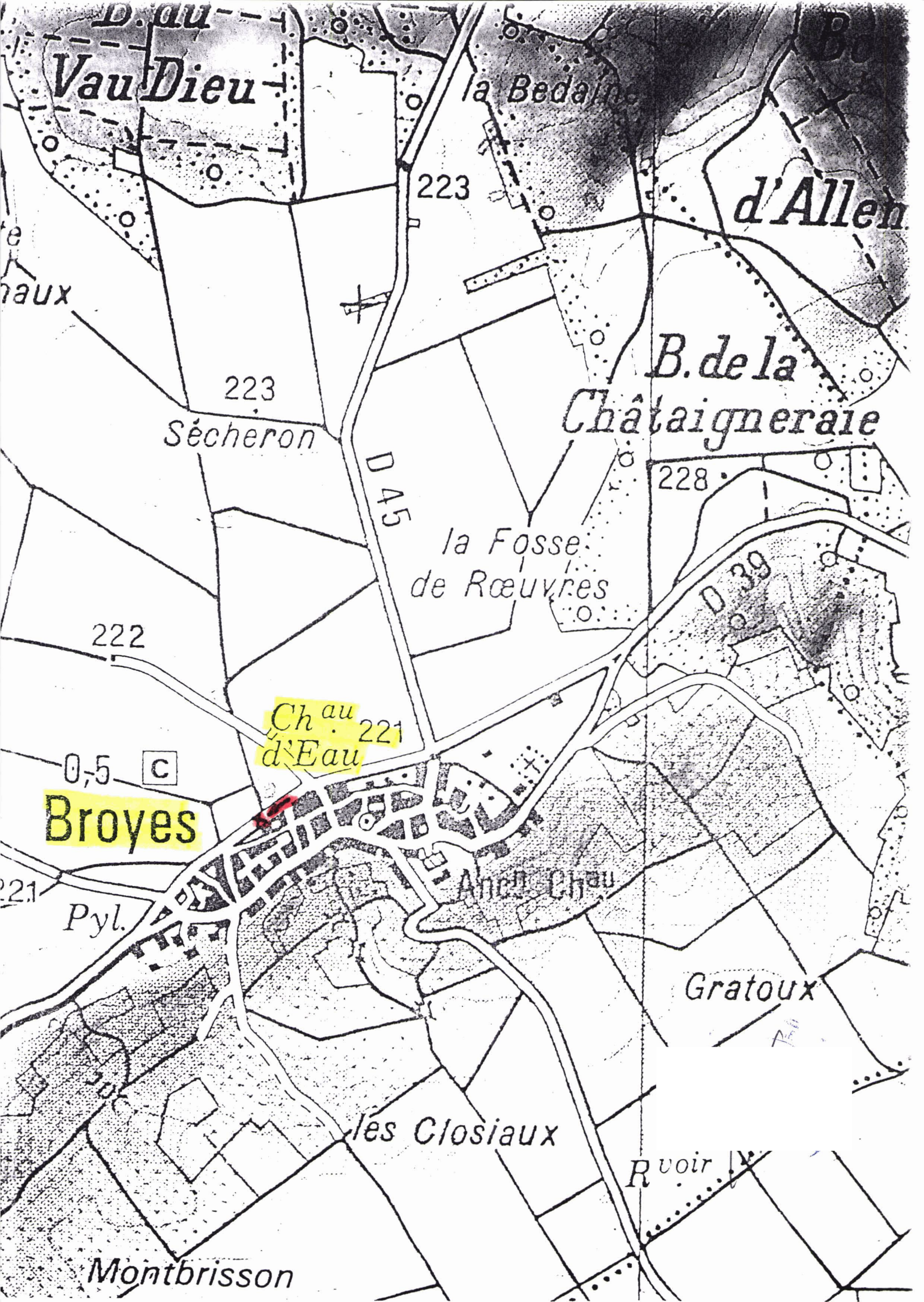
708 708

1,60 gr

D 45

D 439





Vau Dieu

223
Sécheron

0,5 C
Broyes

Chau
d'Eau 221

Ancien Chau

les Closiaux

Gratoux

R. Voir

Montbrisson

la Bedaine

d'Allen

B. de la
Châtaigneraie

la Fosse
de Rœuvres

222

228

D. 39

D. 45

223

223

221

221

0,5 C

Pyl.

te
naux

7



Photo n° : 01
Vue du CD 39, sens SEZANNE / ALLEMANT - X zone,
position présumée du véhicule de [redacted] lors
du phénomène lumineux



Photo n° : 02
Vue du CD 39, sens ALLEMANT / SEZANNE - X zone,
position présumée du véhicule de [redacted] lors
du phénomène lumineux



Photo n° : 03

**Position pouvant être celle du véhicule de [redacted]
[redacted] lors du phénomène lumineux**



Photo n° : 04

Autre vue du CD 39, de la rue d'Enfer



Photo n° - 05

Vue du château d'eau. On y distingue une Ligne EDF, sans aucun éclairage public



Photo n° 06

Vue différente du château d'eau



Photo n° : 07

Autre vue avec localisation de la position présumée
du véhicule de lors du phénomène
lumineux



Photo n° : 08

Vue de la rue d'Enfer et des deux habitations les plus
proches. Localisation de la zone où le
phénomène lumineux s'est produit. Aucun éclairage public
dans cette zone.



Photo n° : 09

Vue sur la gauche, par rapport au lieu présumé du phénomène lumineux



Photo n° : 10

Vue de la rue d'Enfer vers le CD 39



Photo n° : 11
Habitation sur le CD 39, distante de quelques dizaines de mètres du château d'eau



Photo n° : 12
Vue sur la droite du château d'eau à partir du CD 39



Photo n° : 13

Vue de la barrière du château d'eau ; on distingue un bâtiment de type hangar



Photo n° : 14

Autre vue dudit hangar, démunie de ligne EDF



Photo n° : 15
Vue de la rue d'Enfer à la tombée de la nuit. Aucun éclairage public ne fonctionne, faute d'y être installé



Photo n° : 16
Vue de la voiture de [REDACTED]



Photo n° : 17
Autre vue du véhicule en cause

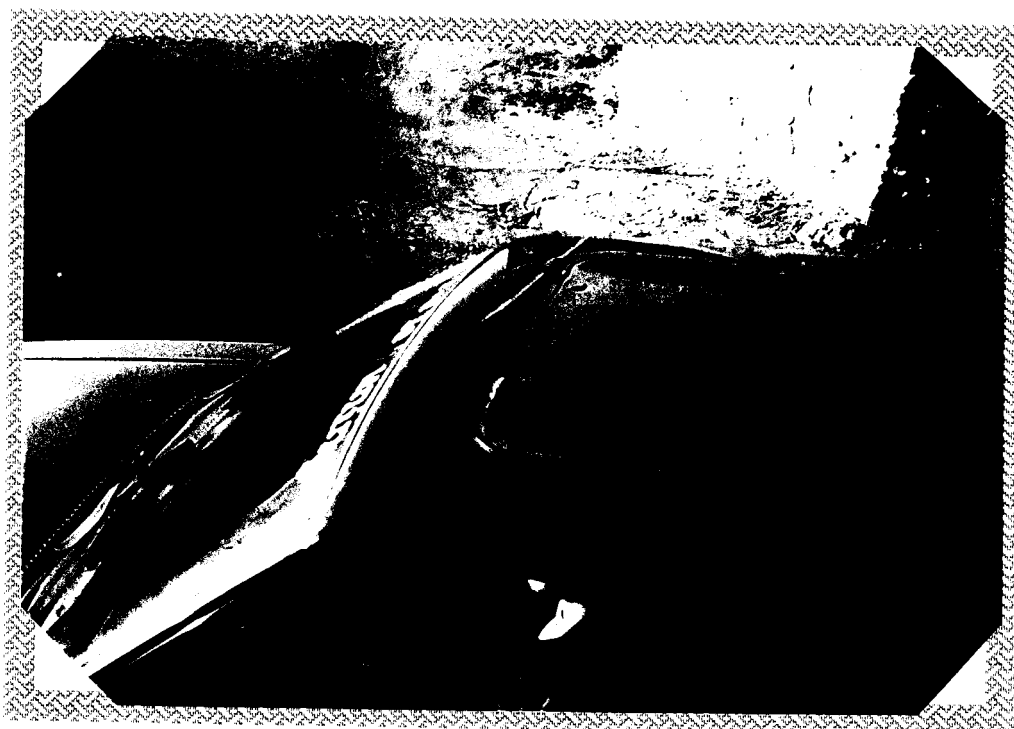


Photo n° : 18
Vue du toit ouvrant par lequel le phénomène lumineux s'est produit